

Demande de réservation d'un emplacement

Je soussigné(e), Madame, Monsieur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

E-mail :

UN EMPLACEMENT :

Caravane : dim. x | Électricité :
 Tente : dim. x | 3A 10A
 Camping car: dim. x | Véhicule : _____ Nb : ____
Animal : _____ Nb : ____
N° de Tatouage : _____

Verse ce jour : 30 € (+ 8 € frais de réservation juillet-août) =€

Date d'arrivée : 12h00 Date de départ : 12h00

Accompagné(e) de :

Nom	Prénom	Date de naissance

Par chèque bancaire à l'ordre du camping CROAS-MEN
 chèque vacances
 espèces
 carte bancaire n° _____
Date d'expiration ____/____ 3 derniers chiffres au dos [][] []

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et être parfaitement d'accord et m'engage à payer le montant du séjour réservé.

SIGNATURE : Précédée de la mention «lu et approuvé»

Avez vous déjà séjourné au Camping CROAS-MEN?

Comment l'avez vous connu?

Guide Amis Revue Office de tourisme Autre

Précisez :

Conditions générales d'un emplacement

- Seul le contrat de réservation rempli avec précision est considéré comme valable, il fournit tous les éléments permettant d'envisager la réservation.

- Les réservations de moins de 5 jours ne sont pas prises en compte.

A) Le versement d'un acompte de 30 € majoré des frais de réservation de 8 € devra être réalisé dans un délai de 8 jours à compter de la date de transmission de la présente demande de réservation. Les frais de réservation sont offerts pour un séjour hors juillet-août. Un accusé de réception sera envoyé dès le versement.

B) Le solde du montant de la réservation devra être obligatoirement réglé le jour de votre arrivée.

C) En cas d'annulation moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, la somme versée n'est pas remboursée. Elle l'est par contre déduction faite des frais de réservation si le délai minimum d'un mois est respecté.

D) L'emplacement est mis à disposition le jour prévu pour l'arrivée à partir de 12 h.

Il doit être libéré le jour du départ avant 12 h.

E) Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le client à ne pouvoir occuper l'emplacement sauf accord préalable du propriétaire du camping.

F) L'emplacement est conservé durant les 24 h suivant la date et l'heure d'arrivée prévue. Passé ce délai l'emplacement cesse d'être retenue et la totalité de la somme versée reste acquise au camping.

G) En saison du 01/07 au 01/09 le forfait minimum de 12,20 € par jour est appliqué pour un emplacement de une ou deux personnes.

H) Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

I) Taxe de séjour municipale. Selon arrêté municipal en vigueur. Les tarifs sont établis en fonction d'une TVA à 10%, ils peuvent être ajustés par la législation au moment de la facture.

Nous vous souhaitons un bon séjour dans notre camping

“EMPLACEMENT” • 6 personnes maximum • de 80 à 110 m²

